

SUD Santé Sociaux - Centre Hospitalier d'Arras
57 Avenue Winston Churchill - SP 06 62 022 ARRAS CEDEX
☎ 03.21.21.13.36 (31336) - ✉ syndicat.sud@ch-arras.fr
site : <http://sud.sante.arras.free.fr>

NEGOCIATIONS Fonction Publique Hospitalière 2006 - 2009 Dernière Ligne droite

Le 19 octobre 2006, les syndicats sont invités à signer ce "protocole", SUD appelle à la grève et refuse ces pseudos avancées et ce vrai blocage.



Salaires, Emplois, Imposons d'autres choix !



Le protocole complet ainsi que les commentaires sont consultables et téléchargeables sur le site internet <http://sud.sante.arras.free.fr> dans la rubrique "Actualités"

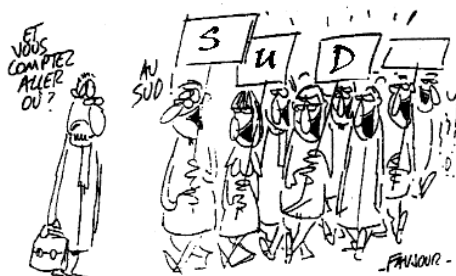
***Un préavis de grève national
est déposé pour le jeudi 19 octobre,***

***SUD Santé Sociaux vous propose
de débattre, ensemble,
de l'avenir de la Fonction Publique Hospitalière,
de ses salaires, de ses emplois ...***

***Des rencontres auront lieu dans
les locaux syndicaux en non stop
de 08H30 à 17H00.***

Venez nombreux, votre avis nous intéresse !

*S'organiser,
Se Syndiquer
c'est utile ...*



Le protocole d'accord fonction publique hospitalière est soumis à signature des syndicats le 19 octobre. SUD appelle les personnels à exprimer partout leur rejet d'un texte qui ne répond pas à leurs principales revendications !

Salaires, emplois ; imposons d'autres choix !

Le protocole d'accord soumis à signature ne comporte aucun chiffrage quant aux moyens alloués. **Cherchez l'erreur !**

L'emploi :

Début septembre M. Xavier Bertrand a décidé de ponctionner 115 millions d'euros sur les budgets 2006 des hôpitaux publics déjà insuffisants.

Cela équivaut à supprimer plus de 3000 emplois dans l'ensemble des hôpitaux.

Ce protocole n'apporte aucune réponse aux problèmes d'emplois, de conditions de travail.

La précarité :

Au niveau national + de 15% des emplois sont occupés par des agents contractuels, ce chiffre atteint 25% dans certains établissements.

Régression sociale sur des emplois titulaires vacants qui marque la volonté des directions d'avoir une plus grande flexibilité sur le tableau des emplois et des réduction de coût en personnel .

Dans le protocole : aucun plan de résorption de l'emploi précaire.

Les conditions de travail :

Les pôles d'activité se mettent en place par fusion de services. Demain les personnels gérés au niveau d'un pôle pourront être déplacés d'un service à l'autre à tout moment, et aussi changer d'horaires en fonction des "pics" d'activité.

Dans le protocole aucune garantie quant au respect des plannings, des horaires.

Pire, hors protocole, le ministère s'est engagé à déplaçonner les heures supplémentaires.

Et les salaires !

Tout le monde s'accorde à reconnaître la perte de pouvoir d'achat pour l'ensemble des personnels. Cette année, seul 0,5 % d'augmentation a été accordé au 1er juillet et un point d'indice (4,49€) sera octroyé au 1er novembre.

Le début de la catégorie C est revalorisé car il se retrouvait en dessous du SMIC.

Les aides-soignants vont gagner 2 points (9€) en début de carrière et pourront certes

accéder à la nouvelle "échelle 6" (sans l'échelon exceptionnel) mais en nombre limité. La prime "Veil" reste identique depuis 31 ans (15,25€). La revendication d'une nouvelle grille intégrant les primes n'a évidemment pas été prise en compte.

Les propositions sont totalement indigentes pour les infirmiers par l'augmentation de la prime Veil de 15€.

La grille CII des paramédicaux n'est pas revalorisée.

La plupart des autres professions de l'hôpital n'ont quasiment rien obtenu.

Ce protocole dont la période d'application s'étale jusqu'en 2009 ne répond à aucune des revendications exprimées, et pour cause !

Il se situe dans la droite ligne des plans d'économies des hôpitaux et tente de faire oublier toutes les régressions que nous subissons :

- réduction des effectifs,
- précarisation accrue des emplois,
- non reconnaissance des qualifications professionnelles,
- remise en cause de la RTT et flexibilité des horaires,
- non respect des plannings de travail, sans parler de l'éclatement des équipes et des collectifs de travail.

Assez de faux-semblants !

Le ministère n'a rien lâché, malgré des mois de discussions !

Xavier Bertrand veut, par le biais de ce protocole, faire accepter son plan de démolition et de privatisation de l'hôpital public.

Le jeudi 19 octobre doit être une journée d'expression de la colère des hospitaliers et de leur exigence de vraies réponses à leurs revendications :

→ un plan d'urgence emploi, formation et titularisation,

→ un rattrapage du pouvoir d'achat de 250 € pour tous.



Dernières infos

Protocole F.P.H.

2006 - 2009

Le Ministère de la santé a proposé à la signature des organisations syndicales un protocole de saupoudrage de mesurette salariales.

Alors que l'attente des personnels est énorme en matière de salaires, alors que les conditions de travail se dégradent, une fois de plus le Ministère joue la carte du mépris tout en arrosant certaines catégories qui vont se trouver en première ligne pour faire appliquer ses réformes.

Ce protocole, loin de prendre en compte les revendications exprimées depuis des années par les personnels, n'a que transposé avec retard les quelques mesures actées dans la fonction publique d'Etat en janvier dernier.

Ces mesures concernent principalement les catégories C

La grille B type a été rebasée concernant les premiers échelons

La grille CII, qui concerne principalement les personnels paramédicaux n'a pas été modifiée, seule la durée dans le deuxième échelon a été réduite de 6 mois.

Ci-joint : fiches détaillant les modalités de reclassement sur les nouvelles grilles

Catégorie C :

- *Filière administrative*
- *Filière soignante*
- *Filière ouvrière et technique*

Catégories B et A

Rappel des revendications salariales proposées par SUD :

- **Pas de salaire inférieur à 1500 euros net,**
- **Augmentation de 250 euros pour tous au titre du rattrapage de la perte de pouvoir d'achat cumulée,**
- **Des carrières linéaires sans barrage avec des corps à un seul grade,**
- **La prise en compte des spécificités des professions hospitalières par l'intégration des primes dans le salaire de base.**

Sur ces principes Sud a notamment proposé :

- **Une grille spécifique pour les aides-soignants et auxiliaires de puériculture intégrant les primes spécifiques dans le salaire de base,**
- **Une revalorisation de la grille CII (des paramédicaux),**
- **Le reclassement des ACH dans une grille CII revalorisée, revendication portée depuis deux ans par la profession.**

Catégorie C - Filière administrative

Les nouvelles échelles comptent un échelon supplémentaire (le 11ème qui avait été supprimé en février 2006 !) et donc un allongement de la durée de carrière de 4ans pour arriver à l'indice terminal d'une échelle.

Administratifs : Un seul corps d'adjoint administratif (intégrant les anciens corps des agents administratifs et des standardistes) est créé en 4 grades.

Corps et grades actuels		Après protocole	Commentaires
<i>Adjoint administratif principal, chef de standard principal</i> N.E.I : INM : 359-393		<i>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</i> Future Echelle 6 INM : 323-415	Pas d'accès à l'échelon exceptionnel INM 429
Tableau avancement <i>Adjoint administratif 1^{er} classe, chef de standard</i> Echelle 5 INM : 280-378			
	Devient...	Tableau avancement <i>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</i> Future Echelle 5 INM : 284-391	
Tableau avancement <i>Adjoint Administratif 2^{ème} classe</i> Echelle 4 INM : 278-351			
	Recrutement sur épreuve	Tableau avancement <i>Adjoint administratif 1^{ère} classe</i> Future Echelle 4 INM : 282-367	
Tableau avancement <i>Agent administratif, standardiste</i> Echelle 3 INM : 276-337			
	Devient...	Tableau avancement <i>Adjoint administratif 2^{ème} classe</i> Future Echelle 3 INM : 280- 354	
	Recrutements sans concours		

- La revalorisation des échelles se fera **d'échelon à échelon** mais conduit à des gains minimes, les écarts entre les échelles étant faibles.
- De plus, **le reclassement est étalé sur 2 ans (2007-2008).**
- **L'accès en échelle 6 fera l'objet d'un reclassement spécifique aux modalités non précisées à l'heure actuelle,** et laissées aux discussions du comité de suivi réservé aux seuls signataires du protocole.
- **Le dernier échelon de l'échelle 6 sera réservé aux grades de la maîtrise ouvrière : les administratifs en sont exclus !**

Catégorie C personnel administratif

Situation actuelle		
Echelle 3 Agents administratifs- standardistes		
Echelon	durée	INM
10		337
9	4 ans	324
8	4 ans	315
7	4 ans	308
6	3 ans	302
5	3 ans	294
4	3 ans	288
3	2 ans	284
2	2 ans	279
1	1 ans	279
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 3 Adjoints administratifs de 2ème classe)				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en €
11		354	17	76,47€
10	4 ans	337	0	0
9	4 ans	324	0	0
8	4 ans	315	0	0
7	4 ans	308	0	0
6	3 ans	302	0	0
5	3 ans	295	1	4,4982€
4	3 ans	290	2	8,99€
3	2 ans	286	2	8,99€
2	2 ans	282	3	13,49€
1	1 ans	280	1	4,4982€
	30 ans			

Rappel : reclassement échelon à échelon.

Le 11ème échelon fait gagner 76,47 € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

Situation actuelle		
Echelle 4 Adjoints administratifs 2 ^{ème} classe- PARM-		
Echelon	durée	INM
10		351
9	4 ans	344
8	4 ans	334
7	4 ans	323
6	3 ans	315
5	3 ans	305
4	3 ans	297
3	2 ans	289
2	2 ans	282
1	1 ans	279
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 4 Adjoints administratifs 1 ^{ère} classe- PARM-				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en € (4,4982)
11		367	16	71, 97€
10	4 ans	351	0	0
9	4 ans	344	0	0
8	4 ans	334	0	0
7	4 ans	323	0	0
6	3 ans	315	0	0
5	3 ans	305	0	0
4	3 ans	297	0	0
3	2 ans	290	1	4,4962 €
2	2 ans	284	2	8,99€
1	1 ans	282	3	13,49€
	30 ans			

Rappel : reclassement échelon à échelon.

Le 11ème échelon fait gagner 71,97 € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

Catégorie C personnel administratif

Situation actuelle		
Echelle 5 Adjoints administratifs 1 ^{ère} classe- PARM principal- Chefs de standard		
Echelon	durée	INM
10		378
9	4 ans	359
8	4 ans	348
7	4 ans	336
6	3 ans	324
5	3 ans	316
4	3 ans	306
3	2 ans	297
2	2 ans	289
1	1 ans	280
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 5 Adjoints administratifs principal 2 ^{ème} classe- PARM principal-				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en €
11		391	13	58,47€
10	4 ans	378	0	
9	4 ans	359	0	
8	4 ans	348	0	
7	4 ans	336	0	
6	3 ans	324	0	
5	3 ans	316	0	
4	3 ans	306	0	
3	2 ans	297	0	
2	2 ans	290	1	4,4982€
1	1 ans	284	4	17,99 €
	30 ans			

Le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe fusionne les anciens grades d'adjoint administratif 1^{ère} classe et celui de chefs de standard.

Rappel : reclassement échelon à échelon.

Le 11ème échelon fait gagner 58,47€ € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

Situation actuelle		
NEI Adjoint administratif principal- Permanencier auxiliaire de régulation médicale principal - Chef de standard principal		
Echelon	durée	INM
3		393
2	4 ans	378
1	3 ans	359

Protocole Ministère				
Echelle 6 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe - PARM chef -				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en €
7	4 ans	415	22	98,96 €
6	3 ans	393	15	67,47 €
5	3 ans	374	15	67,47 €
4	2 ans	358		
3	2 ans	345		
2	2 ans	334		
1	1 an	323		

Rappel : seuls les encadrants accèdent à l'échelon exceptionnel de l'échelle 6

Catégorie C - Filière de soins

Les modifications concernent les ASH, Aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico psychologiques

Corps et grades actuels		Après protocole	Commentaires
<i>Aide-soignant classe exceptionnelle Echelle 5 INM : 280-378</i>		<i>Aide-soignant classe exceptionnelle future Echelle 6 INM : 323-415</i>	 Pas d'accès à l'échelon exceptionnel INM 429
<i>Tableau d'avancement (7^{ème} échelon) pour 8% des promouvables</i>		<i>Tableau d'avancement (7^{ème} échelon) pour 20 % des promouvables</i>	Augmentation des ratios de promotion qui laissent des agents en panne de carrière.
<i>Aide-soignant classe supérieure Echelle 4 INM : 278-351</i>		<i>Aide-soignant classe supérieure future Echelle 5 INM : 284-391</i>	
<i>Tableau d'avancement (5^{ème} échelon et 2 ans ancienneté dans l'échelon) pour 5% des promouvables</i>		<i>Tableau d'avancement (5^{ème} échelon et 2 ans ancienneté dans l'échelon) pour 15% des promouvables</i>	Augmentation des ratios de promotion qui laissent des agents en panne de carrière.
<i>Aide-soignant Classe normale AP*/AMP* Echelle 3 INM : 276-337</i>	<i>Recrutement sur titre Pour les AS</i>	<i>Aide-soignant Classe normale Future Echelle 4 INM : 282-367</i>	Reclassement à l'échelle supérieure mais seulement à indice immédiatement supérieur et non d'échelon à échelon.
<i>ASHQ Echelle 3 INM : 276-337</i>	<i>Sans concours</i>	<i>ASHQ Future Echelle 3 INM : 280-354</i>	<i>Pas d'autre grade pour les ASHQ qui restent en Ech 3... sauf à devenir Aides-soignants. Les Agents des Services Mortuaires et de Désinfection sont reclassés en Echelle 3 en extinction.</i>

* Auxiliaire de puériculture et aide médico-psychologique : emplois fonctionnels correspondant au grade d'aide soignant.

- **Les aides soignants gagneront une échelle, mais seront classés à l'indice immédiatement supérieur...**et non d'échelon à échelon... ce qui pondère les revalorisations salariales.
- **Le reclassement est étalé sur 2 ans (2007-2008).**
- **Les ratios promus/promouvables seront réévalués** à 15% pour la classe normale et à 20% pour la classe supérieure avec la possibilité d'avoir un exercice exceptionnel à 20 et 25% en 2007....pour compenser les effets pervers engendrés par la mise en place des ratios au lieu des quotas.
- **Dans l'échelle 6, les AS n'accéderont qu'à l'avant dernier échelon IM à 415** (Voir grilles en annexe)
- Rien n'est proposé aux ASH, excepté de rester uniquement en échelle 3.

Reclassement particuliers aides-soignants

Le changement d'échelle se fait à l'indice immédiatement supérieur.



Situation actuelle		
Echelle 3		
Aides-soignants classe normale		
Echelon	durée	INM
10		337
9	4 ans	324
8	4 ans	315
7	4 ans	308
6	3 ans	302
5	3 ans	294
4	3 ans	288
3	2 ans	284
2	2 ans	279
1	1 an	279



Protocole Ministère				
Echelle 4				
Aides soignants classe normale				
Echelon	durée	INM	Gain	Gain en €
11		367		
10	4 ans	351		
9	4 ans	344	7	31,49 €
8	4 ans	334	10	44,98 €
7	4 ans	323	8	35,98 €
6	3 ans	315	7	31,49 €
5	3 ans	305	3	13,49 €
4	3 ans	297	3	13,49 €
3	2 ans	290	2	8,99 €
2	2 ans	284	0	0
1	1 an	282	3	13,49 €

Promotion en classe supérieure accessible à 15 % des promouvables.

Situation actuelle		
Echelle 4		
Aides-soignants classe supérieure		
Echelon	durée	INM
10		351
9	4 ans	344
8	4 ans	334
7	4 ans	323
6	3 ans	315
5	3 ans	305
4	3 ans	297
3	2 ans	289
2	2 ans	282
1	1 an	279



Protocole Ministère				
Echelle 5				
Aides soignants classe supérieure				
Echelon	durée	INM	Gain ind.	Gain en €
11		391		
10	4 ans	378		
9	4 ans	359	8	35,98 €
8	4 ans	348	4	17,99 €
7	4 ans	336	2	8,99 €
6	3 ans	324	1	4,4982 €
5	3 ans	316	1	4,4982 €
4	3 ans	306	1	4,4982 €
3	2 ans	297	0	
2	2 ans	290	1	4,4982 €
1	1 an	284	2	8,99 €
			5	22,49 €

Promotion en classe exceptionnelle accessible à 20% des promouvables.

Situation actuelle		
Echelle 5		
Aides-soignants classe exceptionnelle		
Echelon	durée	INM
10		378
9	4 ans	359
8	4 ans	348
7	4 ans	336
6	3 ans	324
5	3 ans	316
4	3 ans	306
3	2 ans	297
2	2 ans	289
1	1 an	280

Protocole Ministère				
Echelle 6				
Aides soignants classe exceptionnelle				
Echelon	durée	INM	Gain	Gain en €
7	4 ans	415		
6	3 ans	393	15	67,47 €
5	3 ans	374	15	67,47 €
4	3 ans	358	10	44,98 €
3	2 ans	345	9	40,48 €
2	2 ans	334	10	44,98 €
1	1 an	323	7	31,48 €

Seules les classes exceptionnelles ont une revalorisation, mais cela concerne peu d'agents et ces agents n'ont même pas accès à l'échelon exceptionnel INM 429

Catégorie C - Filière Technique et ouvrière

Corps et grades actuels		Après protocole	Commentaires
Contremaître principal NEI spécifique INM 327-415		Contremaître principal, chef de garage princ, ATE princ. Future Echelle 6 INM : 323- 429	Seuls les grades de maîtrise bénéficient du dernier échelon de l'échelle 6
<i>Tableau avancement</i>		<i>Tableau avancement</i>	
MOP, ATE principal, Conducteur Ambulancier hors cat, Chef de garage Principal NEI (Nouvel Espace Indiciaire) INM 359-393		MOP, Conducteur Ambulancier hors cat, Future Echelle 6 : INM : 323-415	Ces grades bénéficient de l'échelle 6 mais pas du dernier échelon.
<i>Tableau avancement</i>		<i>Tableau avancement</i>	
Contremaître, MO, A.T.E., chef de garage, Conducteur Ambulancier 1^{ère} cat Echelle 5 : INM : 280 -378	Recrutement direct sur titre	MO, contremaître, ATE, chef de garage, Conducteur Ambulancier 1^{ère} cat Future échelle 5 INM : 284-391	
<i>Tableau avancement</i>		<i>Tableau avancement</i>	
OPQ, ASMD* 1^{ère} cat., Conducteur Ambulancier 2^{ème} cat, Conducteur Auto 1^{ère} cat Echelle 4 : INM 278-351	Recrutement par concours sur titre	OPQ –OPS, Conducteur Ambulancier 2^{ème} cat, Conducteur Auto Future Echelle 4 INM : 282-367	OPS et OPQ sur la même échelle : fusion des grades évoquée.
<i>Tableau avancement</i>		<i>Tableau avancement</i>	
OPS, Conducteur Auto AEQ, ASMD 2^{ème} cat*, Echelle 3 INM : 276-337	Concours sur titre Recrutement sans concours	Agent Entretien Qualifié Future Echelle 3 INM : 280-354	

* ASMD : agent des services mortuaires et de désinfection sont en cadre d'extinction (voir filière soignante)

- Le reclassement dans les échelles 3,4 et 5 se fait **d'échelon à échelon, étalé sur 2 ans (2007-2008)**
- Seuls les « encadrants » accéderaient au dernier échelon de l'échelle 6.
- **L'accès en échelle 6 fera l'objet d'un reclassement spécifique aux modalités non précisées à l'heure actuelle**, et laissées aux discussions du comité de suivi réservé aux seuls signataires du protocole.
- **Conducteurs ambulanciers en SMUR** : NBI de 10 points
- **ASMD** en cadre d'extinction. Le Désinfection sera assurée par les ASH et le service mortuaire par les aides-soignants (formation adaptation à l'emploi à prévoir)
- **Agents sécurité incendie** : extension de la NBI de 10 points aux personnels chargés à **titre exclusif** de la sécurité incendie dans les Etablissements de 1^{ère} catégorie.

Catégorie C – personnel ouvrier et technique

Situation actuelle		
Echelle 3 Conducteurs Automobile - Agents d'Entretien Qualifié-		
Echelon	durée	INM
10		337
9	4 ans	324
8	4 ans	315
7	4 ans	308
6	3 ans	302
5	3 ans	294
4	3 ans	288
3	2 ans	284
2	2 ans	279
1	1 an	279
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 3 Agents d'entretien				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en €
11		354	17	76,47€
10	4 ans	337	0	0
9	4 ans	324	0	0
8	4 ans	315	0	0
7	4 ans	308	0	0
6	3 ans	302	0	0
5	3 ans	295	1	4,4982€
4	3 ans	290	2	8,99€
3	2 ans	286	2	8,99€
2	2 ans	282	3	13,49€
1	1 an	280	1	4,4982€
	30 ans			

Rappel : reclassement échelon à échelon.

Le 11ème échelon fait gagner 76,47 € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

Situation actuelle		
Echelle 4 OPQ- Conducteurs Auto hors cat- Conducteurs Ambulanciers 2 ^{ème} cat- - Dessinateurs		
Echelon	durée	INM
10		351
9	4 ans	344
8	4 ans	334
7	4 ans	323
6	3 ans	315
5	3 ans	305
4	3 ans	297
3	2 ans	289
2	2 ans	282
1	1 an	279
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 4 Ouvrier professionnel- Conducteur auto hors cat- conducteur ambulanciers 2 ^{ème} cat- Dessinateurs				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en €
11		367	16	71, 97€
10	4 ans	351	0	0
9	4 ans	344	0	0
8	4 ans	334	0	0
7	4 ans	323	0	0
6	3 ans	315	0	0
5	3 ans	305	0	0
4	3 ans	297	0	0
3	2 ans	290	1	4,4962 €
2	2 ans	284	2	8,99€
1	1 an	282	3	13,49€
	30 ans			

Rappel : reclassement échelon à échelon.

Le 11ème échelon fait gagner 71,97 € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

A NOTER → FUSION OPS et OPQ en OP sur échelle 4

Catégorie C – personnel ouvrier et technique

Situation actuelle		
Echelle 5 Contremaîtres- Maîtres ouvriers-		
Echelon	durée	INM
10		378
9	4 ans	359
8	4 ans	348
7	4 ans	336
6	3 ans	324
5	3 ans	316
4	3 ans	306
3	2 ans	297
2	2 ans	289
1	1 an	280
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 5 Contremaîtres- Maîtres ouvriers-				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en €
11		391	13	58,47€
10	4 ans	378	0	
9	4 ans	359	0	
8	4 ans	348	0	
7	4 ans	336	0	
6	3 ans	324	0	
5	3 ans	316	0	
4	3 ans	306	0	
3	2 ans	297	0	
2	2 ans	290	1	4,4982€
1	1 an	284	4	17,99 €
	30 ans			

Rappel : reclassement échelon à échelon.

Le 11ème échelon fait gagner 58,47€ € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

Situation actuelle		
NEI Maîtres ouvriers principaux- chef de garage principal- - conducteur ambulancier hors cat-- agent technique d'entretien principal-		
Echelon	durée	INM
3		393
2	4 ans	378
1	3 ans	359

Protocole Ministère				
Echelle 6 Maîtres ouvriers principaux- chef de garage principal- conducteur ambulancier hors cat- - agent technique d'entretien principal-				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en €
7	4 ans	415	22	98,96 €
6	3 ans	393	15	67,47 €
5	3 ans	374	15	67,47 €
4	2 ans	358		
3	2 ans	345		
2	2 ans	334		
1	1 an	323		

Situation actuelle		
Grille spécifique Contremaître principal		
Echelon	durée	INM
6	3 ans	415
5	3,5 ans	385
4	3,5 ans	365
3	3,5 ans	354
2	2,5 ans	342
1	2,5 ans	327

Protocole Ministère				
Echelle 6 Contremaître principal				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en €
Exc		429	14	62,97 €
7	4 ans	415	0	0
6	3 ans	393	8	35,98 €
5	3 ans	374	9	40,48 €
4	3 ans	358	4	17,99 €
3	2 ans	345	3	13,49 €
2	2 ans	334	7	31,49 €
1	1 an	323		

Rappel : seuls les encadrants accèdent à l'échelon exceptionnel de l'échelle 6

Filière soignante, médico-technique et de rééducation :

- relèvement du quota (30 % aujourd'hui) d'accès en classe supérieure étalé sur 3 ans : 34% en 2007, 37% en 2008 et 40 % en 2009. Priorité donnée aux agents bloqués au dernier échelon de la classe normale depuis au moins 4 ans.
- Revalorisation de la prime paramédicale (Veil) à 90 € au 1^{er} mars 2007. Cette prime est de 76,22 € mensuels aujourd'hui. Soit une augmentation de 13, 78 €
- Bonification de 6 mois d'ancienneté en début de carrière pour les paramédicaux classés en CII au 2^{ème} échelon de la classe normale (infirmiers, médico-techniques, rééducateurs). Cette mesure sera étalée sur 2007 et 2008.

Aucune revalorisation retenue de la grille CII pour rendre attractifs les métiers. Le ministère a fait le choix d'attribuer des miettes.

Filière administrative :

- alignement de la grille B type sur les autres fonctions publiques... soit un passage de l'indice 290 à l'indice 296. !
- revalorisation de l'IFTS des Adjoints des Cadres Hospitaliers de 20% (pour ceux qui en bénéficient)
- NBI majorée de 10 points pour les ACH et secrétaires médicaux encadrant au moins 5 personnes.

En clair : rien sur le relèvement de la grille B type et sur les revendications des ACH

Filière technique et ouvrière :

- agents chefs : reclassement dans la grille B type, ce qui permettra le recrutement par concours externe au niveau Bac pro.

La maîtrise ouvrière (contremaîtres, chefs de garage et agents techniques d'entretien principaux) restent en catégorie C . Ce sont les seuls corps d'encadrement qui n'ont toujours pas accès à la catégorie B.

Filière socio-éducative :

- reclassement des Educateurs Techniques spécialisés en CII en 2 grades.
- classement des éducateurs jeunes enfants en 2 grades au lieu de 3 aujourd'hui.

Hors protocole : il a été acté le reclassement des cadres socio-éducatifs dans la même grille que les cadres de santé avec l'octroi du même régime indemnitaire (prime d'encadrement)

Les moniteurs d'ateliers sont placés en cadre en extinction. Le recrutement se fera désormais dans le grade des Educateurs Techniques Spécialisés.

Situation actuelle		
Grille B type (classe normale)		
Adjoint des cadres hospitalier secrétaire médicale		
Echelon	Durée	INM
13		462
12	4 ans	438
11	3 ans	417
10	3 ans	394
9	3 ans	377
8	3 ans	360
7	3 ans	349
6	2 ans	335
5	1,5 ans	324
4	1,5 ans	317
3	1,5 ans	306
2	1,5 ans	298
1	1 an	290

Protocole Ministère (transposition Fonction publique)				
Grille B type (classe normale)				
Adjoint des cadres hospitalier secrétaire médicale				
Echelon	Durée	INM	Gain ind .	Gain en €
13		462	0	0
12	4 ans	438	0	0
11	3 ans	417	0	0
10	3 ans	394	0	0
9	3 ans	383	6	26,99 €
8	3 ans	369	9	40,48 €
7	3 ans	361	12	53,98 €
6	2 ans	351	16	71,97 €
5	1,5 ans	338	14	62,97 €
4	1,5 ans	324	7	31,49 €
3	1,5 ans	318	12	53,97_ €
2	1,5 ans	302	4	17,99 €
1	1 an	296	6	26,99 €

Catégorie B

Situation actuelle		
Grille B type (classe supérieure) Adjoint des cadres hospitalier secrétaire médicale		
Echelon	Durée	INM
8		488
7	4 ans	464
6	3 ans	442
5	3 ans	419
4	2, 5 ans	404
3	2 ans	383
2	2 ans	367
1	1,5 ans	351

Protocole Ministère (transposition Fonction publique)				
Grille B type (classe supérieure) Adjoint des cadres hospitalier secrétaire médicale				
Echelon	Durée	INM	Gain ind .	Gain en €
8		488	0	
7	4 ans	464	0	
6	3 ans	442	0	
5	3 ans	419	0	
4	2, 5 ans	404	0	
3	2 ans	383	0	
2	2 ans	369	2	8,99 €
1	1,5 ans	361	10	44,98 €

La grille de la classe exceptionnelle n'est pas modifiée

La revalorisation de la grille B type est la transposition de l'accord fonction publique de janvier 2006.

Catégorie A

Filière soignante :

- revalorisation de la prime d'encadrement de 15 € par mois en 2007.

Filière socio-éducative :

- prime d'encadrement de 76,22 € mensuels

Filière administrative :

- Attachés d'administration Hospitalière: réorganisation pour passer de 3 grades à 2 grades par fusion des deux classes d'attaché principal.
- Mise en place d'un ratio promotionnel fixé à 20% pour l'accès à la classe supérieure... pendant la durée de ce protocole !

Filière technique :

- Ingénieurs :
fusion des 2 grades d'ingénieurs en chef de 1^{ière} classe et 1^{ière} catégorie hors classe... ce qui correspond à un alignement sur la Fonction Publique Territoriale. Régime indemnitaire revalorisé de 45% à 60%.

Divers

Pôles : Assistants de pôles (administratifs et soignants) : attribution d'une prime de 100€ mensuels.

***Vous désirez être informé
ou nous rejoindre dans nos actions de tous les jours,***

Retourner la demande d'information ci-dessous par courrier à

***SUD Santé-Sociaux
Centre Hospitalier d'Arras
57, Avenue Winston Churchill
S.P. 06
62 022 ARRAS CEDEX***

ou laissez-nous vos coordonnées par téléphone au

03.21.21.13.36 (poste 31336)

ou par E-mail à l'adresse

syndicat.sud @ch-arras.fr

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M

Nom de Naissance

Prénom

Adresse *

.....

.....

Email

Téléphone Domicile *

Téléphone Mobile *

Téléphone Travail.....

Grade ou Profession

.....

Service

.....

* facultatif



Union
syndicale
Solidaires



Solidaire unitaire Démocratique

*SUD Santé Sociaux – Centre Hospitalier d'Arras
57, avenue Winston Churchill – SP 06 – 62 022 ARRAS Cedex*

*Téléphone : 03.21.21.13.36 (poste 31336)
E-Mail : syndicat.sud@ch-arras.fr - Site → <http://sud.sante.arras.free.fr>*

*Syndicat Départemental SUD Santé-Sociaux du Pas de Calais
11, Rue d'Achicourt - 62000 ARRAS
Téléphone : 06.15.71.41.04
E-Mail : sud.sante.sociaux.62@free.fr*